

SMART INVEST BON Select Dividend 2

Exposition à 100% de la prime nette investie via un dépôt auprès de BNP Paribas Fortis



Document promotionnel



BNP PARIBAS
FORTIS

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Assurance placement de AG Insurance (branche 23)



9 ans



Prime nette 100% protégée au terme



Profil défensif à dynamique



Pas de précompte mobilier (sous réserve de modifications ultérieures)

Le potentiel boursier (hors dividendes) des actions à haut rendement du dividende

Les actions à haut rendement du dividende constituent un **thème d'investissement intéressant**. Leur potentiel d'appréciation est en effet soutenu par divers facteurs. Le premier est aussi évident que contextuel: avec des taux réels quasi nuls voire négatifs, les rendements du dividende offerts par ces actions exercent un puissant attrait sur les investisseurs.

Mais, de manière plus générale, les actions à haut rendement du dividende sont surtout appréciées pour leur **caractère défensif** ainsi, la capacité d'une société de distribuer des dividendes réguliers témoigne aussi de **sa santé financière**. Par ailleurs, beaucoup de ces actions appartiennent à des **secteurs relativement défensifs**, comme les télécoms, l'énergie ou les soins de santé.

Il est donc permis d'espérer que, soutenues par la générosité de leurs dividendes et leur caractère relativement défensif, les actions à haut rendement du dividende continuent à recueillir les faveurs des investisseurs. Reste qu'un investissement en actions, mêmes relativement défensives, n'en demeure pas moins risqué.

Avec SMART INVEST BON Select Dividend 2, une assurance-vie (branche 23) de AG Insurance, vous visez le potentiel boursier des actions à haut rendement du dividende sans y investir directement et sans en toucher les dividendes, mais en bénéficiant de trois atouts non négligeables.

- 1. Diversification:** vous visez le potentiel à long terme (9 ans) de l'**indice STOXX GLOBAL SELECT DIVIDEND 100 (Price)**, libellé en euro et composé de 100 actions internationales, réputées pour la générosité de leurs dividendes. Vous bénéficiez ainsi d'une **bonne diversification**, notamment sur le plan géographique.
- 2. Protection:** même en cas d'évolution défavorable de l'indice, votre prime nette investie (hors taxe et frais d'entrée) est **100% protégée au terme, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de BNP Paribas Fortis SA¹**, institution financière auprès de laquelle est placé l'ensemble des primes nettes investies. En cas de faillite ou de défaut de paiement du dépositaire, l'investisseur s'expose au risque de ne pas récupérer son capital au terme.
- 3. Optimalisation:** en cas d'évolution favorable de l'indice, vous bénéficiez d'un **bel effet de levier**. Votre plus-value sera en effet égale à **140% de la performance de l'indice**, sans qu'aucun plafond ne vienne limiter votre potentiel de rendement.

1. Rating de BNP Paribas Fortis SA: A2 (*stable outlook*) chez Moody's, A+ (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.



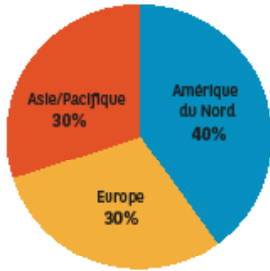


L'indice STOXX GLOBAL SELECT DIVIDEND 100 (Price)

Pour viser le potentiel boursier (hors dividendes) des actions à haut rendement du dividende avec une **diversification suffisante**, la plus-value potentielle est associée à la performance de l'indice STOXX GLOBAL SELECT DIVIDEND 100 (Price).

Libellé en euro, l'indice STOXX GLOBAL SELECT DIVIDEND 100 (Price) offre une exposition aux performances boursières des 100 actions de l'indice STOXX GLOBAL 1800, représentatif des actions internationales, présentant **les rendements du dividende les plus élevés au sein de leur pays**.

Répartition géographique de l'indice



Parmi les 100 entreprises qui composent l'indice :

- 40 sont établies en Amérique du Nord,
- 30 sont établies en Europe, et
- 30 sont établies dans la région Asie/Pacifique.

La composition de l'indice est revue chaque année. Pour intégrer l'indice, les actions doivent répondre à divers critères de sélection, tous relatifs aux dividendes

qu'elles distribuent et dont les deux principaux sont :

1. présenter un taux de croissance du dividende non négatif sur les 5 dernières années;
2. avoir distribué au moins 4 dividendes annuels sur les 5 dernières années.

Bon à savoir

Vous trouverez la composition de l'indice STOXX GLOBAL SELECT DIVIDEND 100 (Price) et pourrez en suivre les performances sur le site www.stoxx.com/indices > Dividend indices > STOXX Select Dividend indices.

Indice de type "Price"

Dans le cas d'un indice de type "Price" (et par opposition à un indice de type "Total Return"), les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance.

Évolution de l'indice STOXX GLOBAL SELECT DIVIDEND 100 (Price) sur les 10 dernières années



Source: Bloomberg. Chiffres arrêtés au 11 mars 2013.

Le 11 mars 2013, l'indice STOXX GLOBAL SELECT DIVIDEND 100 (Price) a clôturé au niveau de 2.221,17.

Sur la période du 11 mars 2003 au 11 mars 2013, il a affiché un rendement actuariel de 4,23%.

Les données du passé ne constituent en aucun cas une garantie pour l'avenir.



Pour quel investisseur?

SMART INVEST BON Select Dividend 2 est conçu pour répondre aux attentes de l'investisseur qui :

- veut investir au minimum 2.500 EUR (hors taxe et frais d'entrée),
- dispose d'un horizon de placement suffisamment long (9 ans) pour viser un rendement attrayant,
- souhaite optimiser le potentiel boursier des actions internationales à haut rendement du dividende sans y investir directement et sans en percevoir les dividendes,
- entend néanmoins retrouver 100% de sa prime nette investie (hors taxe et frais d'entrée) au terme, sauf en cas de défaillance de BNP Paribas Fortis SA.

SMART INVEST BON Select Dividend 2 est une formule de placement prioritairement destinée aux investisseurs présentant un profil **défensif à dynamique**. Elle peut néanmoins convenir, dans certaines limites, pour des investisseurs répondant à un autre profil.



140% de toute performance positive de l'indice

SMART INVEST BON Select Dividend 2 poursuit un double objectif.

→ Rembourser 100% de la prime nette investie.

Contrairement à un investissement direct en actions à haut rendement du dividende, vous n'avez donc pas de souci à vous faire à propos de votre capital investi puisque celui-ci (hors taxe et frais d'entrée) est totalement protégé au terme, sauf en cas de défaillance de BNP Paribas Fortis SA.

→ Réaliser une plus-value.

La plus-value potentielle est associée à la performance de l'indice STOXX GLOBAL SELECT DIVIDEND 100 (Price), composé de 100 actions internationales à haut rendement du dividende. Si, comme vous l'espérez, cet indice a progressé au terme, votre plus-value sera égale non pas à la performance positive réalisée mais bien à **140% de cette performance**. En cas d'évolution nulle ou négative, aucune plus-value ne sera distribuée.

Une fiscalité avantageuse

Selon les nouvelles mesures fiscales entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013 en Belgique et sous réserve de modifications ultérieures, la plus-value éventuellement octroyée au terme reste **exempte de précompte mobilier**.

Mode de calcul de la plus-value

Au terme, la plus-value éventuelle est déterminée en trois étapes:

1. la **valeur finale** de l'indice est calculée sur base de 31 observations relevées à 31 dates prédéterminées, mensuellement réparties entre le 31 octobre 2019 et le 29 avril 2022;
2. la **performance** de l'indice est alors calculée par rapport à sa **valeur initiale**, égale au cours de clôture de l'indice au 16 mai 2013;
3. la **plus-value** est égale à 140% de toute performance positive ainsi déterminée. En cas de performance nulle ou négative, aucune plus-value n'est octroyée.

Au terme, l'investisseur reçoit

100% de la prime nette investie
(hors taxe et frais d'entrée)

+

140% de la hausse de l'indice
STOXX GLOBAL SELECT DIVIDEND 100 (Price)

Exemples du mode de calcul de la plus-value

Ces exemples fictifs, donnés à titre purement illustratif du mode de calcul de la plus-value éventuelle, ne donnent aucune garantie ni aucune indication quant à la performance future.

Indice STOXX GLOBAL SELECT DIVIDEND 100 (Price)	Scénario négatif	Scénario neutre	Scénario positif
Valeur initiale	2.230	2.230	2.230
Valeur finale ³	2.118,5	2.899	3.345
Performance réalisée	-5%	30%	50%
Plus-value égale à 140% de toute performance positive	/	30 x 140% = 42%	50 x 140% = 70%
Le bénéficiaire reçoit au terme	100% de sa prime nette investie¹ mais aucune plus-value, soit un rendement actuariel de -0,22%²	100% de sa prime nette investie¹ + une plus-value de 42%, soit un rendement actuariel de 3,74%²	100% de sa prime nette investie¹ + une plus-value de 70%, soit un rendement actuariel de 5,84%²

1. Hors taxe et frais d'entrée 2. Hors taxe; frais d'entrée inclus

3. La valeur au terme est égale à la moyenne des 31 observations mensuelles relevées à 31 dates prédéterminées, réparties entre le 31 octobre 2019 et le 29 avril 2022.

Une couverture décès étendue gratuite

À côté de la protection de la prime nette investie au terme, SMART INVEST BON Select Dividend 2 prévoit également une protection en cas de décès. En effet, sous certaines conditions, le preneur d'assurance bénéficie automatiquement et gratuitement d'une **couverture décès étendue**. Cela signifie qu'en cas de décès de l'assuré, la prime nette investie sera entièrement versée aux bénéficiaires préalablement désignés si les conditions suivantes sont réunies:

- l'assuré était âgé de moins de 68 ans à la conclusion du contrat;
- l'assuré est âgé de moins de 70 ans au moment du décès;
- le total des primes nettes versées dans des contrats SMART INVEST BON sur la tête de l'assuré ne dépasse pas 375.000 EUR.

Supposons que, suite à une contre-performance de l'indice STOXX GLOBAL SELECT DIVIDEND 100 (Price), la valeur du contrat soit inférieure à la prime nette investie, au moment du décès de l'assuré. Grâce à la couverture décès étendue, c'est néanmoins la prime nette investie qui sera versée aux bénéficiaires.

SMART INVEST BON Select Dividend 2 en un coup d'œil



Description

SMART INVEST BON Select Dividend 2 est une assurance-vie individuelle liée à un fonds d'investissement (branche 23) de AG Insurance.

Parties concernées

- Assuré = le preneur d'assurance.
- Assureur = AG Insurance sa.
- Bénéficiaire en cas de vie de l'assuré = au choix.
- Bénéficiaire en cas de décès de l'assuré = au choix.



Risque

Principaux risques liés à un investissement dans SMART INVEST BON Select Dividend 2.

- **Risque de crédit:** la protection de la prime nette au terme est organisée au moyen d'un dépôt des primes nettes auprès de BNP Paribas Fortis SA. AG Insurance sa ne répond pas de la défaillance éventuelle de cette entreprise. En cas de faillite ou de défaut de paiement du dépositaire, l'investisseur s'expose au risque de ne pas récupérer son capital au terme.
- **Risque d'investissement:** des investissements en produits dérivés sont également effectués. Ces produits dérivés consistent en l'échange (via des contrats de swap conclus avec des partenaires financiers spécialisés) de la majeure partie du rendement du dépôt auprès de BNP Paribas Fortis SA. L'entreprise d'assurance ne répond pas de la défaillance éventuelle de toute contrepartie tenue à une obligation de paiement en faveur du fonds. Les conséquences éventuelles sont à charge du preneur d'assurance. Les contreparties tenues à une obligation de paiement en faveur du fonds ont au minimum un rating "investment grade" (minimum Baa3 chez Moody's, BBB chez Standard & Poor's et BBB chez Fitch) lors de la conclusion des contrats.
- **Risque de liquidité:** dans certaines circonstances exceptionnelles, la liquidation des unités du fonds pourrait être retardée ou suspendue.
- **Risque de fluctuation de la valeur du contrat:** la valeur d'une unité dépend de l'évolution de la valeur de l'actif sous-jacent, des taux d'intérêt et de la volatilité, et n'est jamais garantie. Le risque financier est entièrement et à chaque moment supporté par le preneur d'assurance. Par conséquent, cette valeur d'unité pourra être tant supérieure qu'inférieure à sa valeur de départ. De ce fait, en cas de rachat avant le terme, le preneur d'assurance doit être conscient qu'il ne récupérera éventuellement pas l'entièreté de sa prime nette investie.



Souscription

Période de souscription: du 29 mars au 30 avril 2013 inclus (sauf clôture anticipée).

Date ultime de paiement: le 13 mai 2013.

Investissement net: minimum 2.500 EUR (hors taxe et frais d'entrée).

Pas de versement supplémentaire possible après la période de souscription.

Valeur d'unité: 100 EUR.



Frais

Frais d'entrée: 2%.

Frais de gestion: maximum 1,20% sur base annuelle (inclus dans les valeurs d'unité).

Frais de sortie: pas de frais de sortie au terme ni en cas de décès.

Un rachat partiel n'est pas possible. L'indemnité de rachat s'élève à 1%. Aucune indemnité de rachat n'est due si le rachat prend effet au cours de la dernière année précédant le terme du contrat.



Fiscalité

Taxe sur les assurances-vie: 2% (preneur d'assurance = personne physique).

Cette assurance placement n'entre pas en ligne de compte pour une déductibilité fiscale ni pour une réduction d'impôt.

L'assureur ne retient pas de précompte mobilier sur les prestations d'assurance en cas de rachat avant le terme, ni sur le capital vie au terme, ni sur le capital décès, conformément au régime fiscal d'application au 29.03.2013 et sous réserve de modifications ultérieures.



Protection du capital

Garanties en cas de vie: nombre d'unités du fonds détenues multiplié par la valeur de l'unité au terme.

Garanties en cas de décès: la prime nette investie jusqu'à la date de constitution du fonds et, par après, le nombre d'unités du fonds détenues multiplié par la valeur de l'unité avec, sous certaines conditions (voir encadré "Une couverture décès étendue gratuite" en page 3), une valeur minimale de 100 EUR par unité.



Rendement

Il n'y a aucune garantie de rendement. Le rendement final dépend de la plus-value réalisée par le fonds SMART INVEST BON Select Dividend 2.

Le fonds SMART INVEST BON Select Dividend 2

- Lancement du fonds: 16 mai 2013.
 - Terme du fonds: 16 mai 2022.
 - Objectifs du fonds: protéger la prime nette investie (hors taxe et frais d'entrée) à concurrence de 100% au terme et réaliser une éventuelle plus-value égale à 140% de toute évolution positive de l'indice STOXX GLOBAL SELECT DIVIDEND 100 (Price).
 - Valeur initiale de l'indice: cours de clôture du 16 mai 2013.
 - valeur finale du sous-jacent: moyenne des cours de clôture relevés à 31 dates d'observation mensuellement réparties entre le 31 octobre 2019 et le 29 avril 2022.
 - La classe de risque du fonds SMART INVEST BON Select Dividend 2 au 29 mars 2013 est estimée à III, sur une échelle de 0 à VI (VI correspondant au risque le plus élevé). Réévaluée chaque année, la classe de risque est susceptible d'évoluer avec le temps.
- AG Insurance se réserve le droit, dans certaines circonstances, de liquider le fonds SMART INVEST BON Select Dividend 2 avant le terme prévu, ainsi que de modifier totalement ou partiellement le règlement de gestion. Vous trouverez plus détails à propos de cette éventualité et de ses conséquences pour le preneur d'assurance dans le règlement de gestion.



Vous obtiendrez plus d'informations à propos de cette assurance placement



dans toute **agence BNP Paribas Fortis**



sur simple appel au **n° 02 433 41 31**

Consultez la "Fiche info financière Assurance-vie" et le règlement de gestion du fonds décrivant les caractéristiques du SMART INVEST BON Select Dividend 2 dans toute agence BNP Paribas Fortis ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Produits structurés: informations > Assurances placements. C'est également sur ce site que BNP Paribas Fortis assurera un suivi mensuel de l'évolution du SMART INVEST BON Select Dividend 2 et communiquera, le cas échéant, aux investisseurs toute modification importante quant à son profil de risque et/ou à sa valeur.

SMART INVEST BON Select Dividend 2 est un produit d'assurance-vie individuelle de AG Insurance sa, Bd E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles, RPM Bruxelles, TVA BE 0404.494.849, proposé par BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3 - 1000 Bruxelles, RPM Bruxelles, TVA BE 0403.199.702, inscrit et agissant comme agent d'assurance sous le numéro FSMA 25.879 A pour AG Insurance sa.